

# forêt limousine

Janvier 2018 - N° 79 ISSN 0991-3211

CENTRE RÉGIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE  
NOUVELLE-AQUITAINE

**A la date anniversaire  
de ses 30 ans,  
ce numéro de  
Forêt Limousine  
est le dernier.  
Un projet de journal  
est à l'étude au  
niveau de la région  
Nouvelle-Aquitaine.  
Nous vous tiendrons  
bien entendu au  
courant de la parution  
de ce journal.**



1<sup>ère</sup> parution  
de Forêt Limousine  
en janvier 1988

**Nous vous  
remercions  
de votre fidélité**

## EDITO

2017...

### La mise en place du CRPF Nouvelle-Aquitaine

L'année écoulée aura été une année de changements : une nouvelle région, un nouveau Conseil de Centre, un Plan Régional de la Forêt et du Bois en construction... Cela nous a permis de travailler avec de nouveaux partenaires, de nouveaux territoires composant une grande région aux atouts très forts qui, je le rappelle, représente le quart de la forêt privée française.

Sur le secteur Limousin, l'équipe du CRPF a subi quelques évolutions, avec des recrutements suite aux départs à la retraite de Michel Defaye, technicien et de François Didot, ingénieur. Et, malheureusement un décès : je salue ici la mémoire de Robert Nanot, qui nous a quitté à l'aube de sa retraite.

Fin 2017 a vu la mise en place d'une charte pour l'orientation des actions de recherche, de formation et de développement sylvicoles en Nouvelle-Aquitaine, à l'initiative des syndicats de propriétaires forestiers et du CRPF. Outre ses initiateurs, cette charte réunira les Groupements de Producteurs Forestiers (GPF), les Groupements de Développement Forestier (GDF), les Centres d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières (CETEF), les associations à caractères thématiques (peuplier, noyer, châtaignier, ...) ou géographique (sud-Charentes,

Vienne, Xaintrie, ...), les associations ou fédérations regroupant des associations de développement, l'ADELI, le FOGFOR, .... Cette charte répond ainsi au souci du Conseil Régional qui souhaitait une telle organisation commune pour rendre plus efficace l'attribution d'aides à ces organismes fort nombreux dans la nouvelle région, dans le respect d'une stratégie et de choix techniques validés par les professionnels sylviculteurs eux-mêmes. Réjouissons-nous ici de l'attention portée par le Conseil Régional à la filière bois et tout particulièrement à sa composante forestière, étendant ainsi une tradition bien établie dans l'ancienne Aquitaine au nouvel ensemble régional.

2018 va être une année active et dynamique, avec la mise en oeuvre du nouveau Programme Régional de la Forêt et du Bois, incluant pour nous, forestiers limousins, une attention particulière apportée au pôle résineux de montagne, dont le Douglas, et nos feuillus traditionnels... Plus que jamais, cette période de forte évolution nécessitera l'implication de tous les producteurs forestiers pour tirer le meilleur parti de nos atouts qui nous placent en tête de la forêt française à bien des égards.

**Pierre de LA POMELIE**  
Vice-Président du CRPF  
Nouvelle-Aquitaine



Sylvain Gaudin - CRPF CA © CNPF

## s o m m a i r e

▶ P2 : Les faits marquants de l'activité du CRPF en Limousin en 2017

▶ P4 : Le Fonds Forestier en Limousin a 1 an !!

▶ P6 : PEFC

▶ P7 : FOGFOR 2018

▶ P8 : Groupements Forestiers : déclaration des bénéficiaires effectifs.  
Brèves

**Calendrier des réunions 2018**



# Les faits marquants de l'activité du CRPF en Limousin en 2017

L'année 2017 a été marquée par la préparation de la fusion des 3 régions en Nouvelle-Aquitaine et par la mise en oeuvre du nouveau contrat d'objectif et de performance du CNPF.

- Poursuite du Programme Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF),
- Préparation du Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)
- Poursuite du projet OPTIBOIS : suite à la phase d'identification des massifs à animer en partenariat avec le Comptoir des Bois de Brive (CBB) et la réalisation d'un diagnostic de gestion (définitions d'itinéraires sylvicoles par grands types de peuplement), 1405 ha de massifs forestiers ont été concernés par une animation, 241 propriétaires ont été rencontrés, 20 réunions sur les territoires ont été animées. Les contacts ont permis de générer 7 ha de reboisement, 35 ha d'amélioration, un potentiel de 22 ha de reboisement et 45 ha d'amélioration est d'ores et déjà identifié. Dans le cadre d'un autre projet mené par Alliance, CFBL et UNISYLVA (MOBILISE), le CRPF a été impliqué pour la rédaction des diagnostics.
- Programme de développement et d'animation en forêt privée du limousin : lancement de 2 nouveaux cycles FOGEFOR : cycle d'initiation et cycle de perfectionnement
- Mise en oeuvre d'un programme de réunions avec l'aide du FEADER
- Pour le PRFB, les enjeux identifiés pour les principales essences de la région sont regroupés en quatre groupes cohérents : Pins, Résineux de montagne, Feuillus et Peuplier. L'organisation administrative du futur CRPF n'a pas échappé à ces réflexions en s'appuyant sur un partage de compétences.



## Actions menées et partenariat

Dans ce contexte, le CRPF Limousin s'est attaché à mettre en oeuvre les principales tâches du Contrat d'Objectif au travers de son activité courante.

**1. Le PPRDF :** Il fixe un objectif supplémentaire durable de 350 000 m<sup>3</sup>/an qui seront prélevés à terme dans les massifs à dominante feuillus en particulier sur 7 territoires prioritaires. Dans cette optique, en 2017, la DRAAF Nouvelle Aquitaine a confié au CRPF Nouvelle Aquitaine une mission d'animation de territoires (sur l'ex-Limousin) souffrant d'un déficit de gestion.

L'animation a donc été lancée sur un secteur en Haute-Vienne (au sud de Limoges) et un en Corrèze (proche de Tulle) sur des massifs à dominante feuillue. Dès le départ, les élus sont associés à la démarche. Commence alors un travail de terrain auprès des propriétaires forestiers intéressés et volontaires. Le fil conducteur de l'animation est d'amener les propriétaires de petites et moyennes surfaces à mutualiser les interventions : travaux, gestion... de façon formalisée ou non. Les bases d'un futur PSG concerté labellisable GIEEF ont été posées.

Le CRPF a également accompagné une Association syndicale Libre dont les adhérents souhaitent réaliser des projets de desserte et dépôts en commun.

Les animations engagées se poursuivent sur 2018 avec un nouveau massif sur l'Ouest de la Creuse.

**2. Lancement de l'animation « Forêts anciennes et continuités écologiques » :** en partenariat avec le PNR Millevaches en Limousin sur deux massifs en Creuse. Le projet vise à concilier gestion forestière et maintien de la biodiversité de ces massifs. Le CRPF a contacté les propriétaires pour les sensibiliser et leur proposer un diagnostic de leur propriété.

**3. PSG concerté de l'ASL de gestion forestière Forêt Agir Limousin :** en 2017, des opérations d'amélioration et de plantations ont été mises en oeuvre grâce au soutien financier de la Poste.

**4. Actions autour des GDF-CETEF :** s'ils souhaitent bénéficier de l'appui technique des personnels du CRPF, il y a obligation d'établir un contrat ou une convention écrit(e) entre les 2 organismes. Avec la mise en place de la nouvelle région, une charte pour l'orientation des actions de recherche, de formation et de développement sylvicole en Nouvelle-Aquitaine a été validée fin 2017.

En 2017, la collaboration avec le CETEF a permis de travailler sur la fiche Douglas qui devrait voir le jour en 2018.

**5. L'ADELI** est une association à caractère interprofessionnel adossée au CRPF dont l'objectif est de mobiliser du bois supplémentaire en développant des opérations d'amélioration au sein des peuplements forestiers. Elle incite des propriétaires voisins à se regrouper pour constituer des unités de chantier de taille suffisante pour en garantir la viabilité économique. Les chantiers réalisés grâce à l'ADELI mobilisent, en année normale, plus de 650 ha de peuplements dont 50% de feuillus pour un volume de bois de 45 à 50 000 m<sup>3</sup>. 2017 a été une année de transition, avec notamment des réflexions avec la Région Nouvelle-Aquitaine, sur l'élargissement de la zone de compétence de l'ADELI à la Nouvelle-Aquitaine.

Le Centre travaille aussi avec les acteurs socioéconomiques (coopératives, expertes, GFP...) ainsi qu'avec Fransylva Limousin. Le CRPF est également particulièrement impliqué dans le Fonds Forestier Limousin (FFL), qui a pour ambition d'aider les propriétaires forestiers à replanter les parcelles dont les coupes génèrent un revenu insuffisant. Cette action, aujourd'hui à caractère interprofessionnel, a été initiée par le Syndicat et s'appuie sur du mécénat privé. En 2017, environ 30 dossiers représentant près de 100 ha de reboisement ont été validés.



**6. Lien avec FRANSYLVA** sur les dossiers chasse et sur l'organisation de la journée de la forêt privée.

## Résultats obtenus, enseignements, perspectives

### Documents de gestion durable :

En 2017, le CRPF a agréé 174 PSG (+ 43 par rapport à 2016) pour une surface de 11 000 ha (+ 3 050 ha par rapport à 2016).

L'annexe «Natura 2000» du SRGS de la région Limousin, débutée en 2012, a été approuvée début 2017, après de nombreuses discussions avec les services de l'Etat.

### Implication du CRPF Limousin dans l'établissement unique CNPF :

- Coordination par un de nos ingénieurs du portail cartographique national « la Forêt Bouge », portail internet dont un des objectifs principaux est de faire progresser la mobilisation des bois en forêt privée en proposant des services innovants. De plus, cet outil informatique moderne sera susceptible de toucher une nouvelle génération de propriétaires forestiers et de les inciter à dynamiser leurs pratiques sylvicoles.
- Participation au groupe national Carbone.





# Pépinières PLANFOR

Capacité de production : + de 20 millions de plants/an  
Pins, Douglas, Chênes...

Reprise garantie à: **90%\***

\*Après acceptation du contrat de fourniture et de garantie

**Devis gratuit sur simple demande**

mail: [pepiniere@planfor.fr](mailto:pepiniere@planfor.fr) - tel: 05.58.75.03.96 - fax: 05.58.06.48.54

# Le Fonds Forestier en Limousin a un an !!

**Le Fonds Forestier en Limousin, association regroupant des professionnels de la filière Forêt Bois du Limousin, née d'une initiative de Fransylva en Limousin, est aujourd'hui opérationnel. 2017 aura été l'année du démarrage de son activité.**



Après une présentation officielle, le 20 janvier 2017, au Pôle de Lanaud, un cycle de réunions d'information à destination des propriétaires forestiers et des élus sur l'ensemble du territoire du Limousin a été réalisé. Au total, ce sont 6 000 propriétaires, environ 850 Maires et 28 Présidents de Communautés de communes qui ont été contactés.

Des entreprises de la filière ou non ont été rencontrées afin de leur présenter le Fonds Forestier en Limousin. Le projet a reçu un accueil favorable de la part des interlocuteurs et les premiers versements au Fonds ont été réalisés. Mais l'encouragement que constituent ces retours positifs ne fait en rien oublier le travail qui est à conduire pour développer et pérenniser le dispositif.

Une Campagne de financement participatif, effectuée via le site Bulb in Town, aura permis de compléter l'apport des premiers financeurs.

**En termes de communication, différents outils (site internet, inscription sur les réseaux sociaux, documents de communication) ont été réalisés et diffusés.**

**En termes de réalisation, au cours de l'année 2017, l'objectif de 100 ha soutenus est en passe d'être atteint au travers d'une trentaine de dossiers étudiés.**

## Les souscripteurs aux aides du Fonds Forestier en Limousin.

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles sur le site internet du Fonds Forestier en Limousin : [www.fondsforestierlimousin.fr](http://www.fondsforestierlimousin.fr)

et auprès du secrétariat :

### FONDS FORESTIER EN LIMOUSIN

SAFRAN – CS 80912 PANAZOL

2 Avenue Georges Guingouin 87017 LIMOGES CEDEX 1

Tel : 05 87 50 41 90

Les forestiers qui ont déposé une demande d'aide au Fonds Forestier en Limousin sont des investisseurs en forêt qui, ayant acquis des parcelles nues ou réalisé une coupe de bois à faible revenu (mauvais taillis, échec de sylviculture...), décident de reboiser après avoir pris les avis et conseils de professionnels sur les essences adaptées à leur station forestière.

Ils sont issus des trois départements et répartis sur l'ensemble du territoire du Limousin.

Les dossiers, après instruction pour vérification de leur complétude, sont soumis par le CRPF, établissement public qui assure la neutralité des présentations, au Comité de sélection des dossiers qui statue, en fonction des règles édictées par le règlement intérieur du Fonds.

**A ce jour et à l'issue de trois premiers comités de sélection, 68 % des dossiers instruits ont reçu une réponse favorable.**

Les critères principaux d'éligibilité sont notamment de :

- ne pas avoir déjà réalisé les travaux,
- n'avoir pas tiré un revenu supérieur à 15 000 €/ha de la coupe précédant le reboisement,
- présenter une surface de travaux comprise entre 1 et 10 ha,
- planter 1 100 plants/ha pour les résineux et 1 600 plants/ha pour les feuillus...

Ces critères peuvent être adaptés chaque année par le Comité de pilotage du Fonds en fonction des ressources dont il dispose.

Le Propriétaire ayant une obligation de résultat, il dispose d'un dossier d'accompagnement en matière de prévention des dégâts dus au gibier et, bien entendu, des conseils des partenaires professionnels du Fonds : pépiniéristes, experts forestiers, CRPF.



## Les financeurs du Fonds Forestier en Limousin.

Les financeurs du Fonds Forestier sont tout d'abord des entreprises, Fondatrices du Fonds Forestier et grands financeurs comme Panneaux de Corrèze, le Comptoir des Bois de Brive, mais aussi des entreprises partenaires comme les Scieries Tartière et fils, Feuillade ou encore Jean Destève. D'autres entreprises de la filière s'impliquent également comme la société d'exploitation forestière Ribeiro et fils.

Ce sont également des entreprises proches ou hors filière comme AFCO (Atelier Forestier de Centre Ouest), distributeur de matériel forestier ou encore Optiméris, agence d'emploi à Limoges. D'autres sont en cours de signature.

Mais les financeurs sont aussi des particuliers qui souhaitent s'impliquer dans la pérennisation de la forêt en Limousin.

Le prochain c'est peut-être VOUS ?

Les participations de chacun, entreprises et particuliers, permettront le déploiement du dispositif.

**Un euro collecté, un arbre planté !**



**FONDS FORESTIER  
EN LIMOUSIN**

Adressez votre soutien par chèque à l'ordre du  
**Fonds Forestier en Limousin à :**

### FONDS FORESTIER EN LIMOUSIN

SAFRAN - CS 80912 PANAZOL - 2, avenue G. Guinguoin - 87017 LIMOGES CEDEX 1  
Tél. : 05 87 50 41 90 - Mail : ffl@safran87.fr - [www.fondsforestierlimousin.fr](http://www.fondsforestierlimousin.fr)

## Nouvelles coordonnées de Creuse Forêt



Tél.: 05 55 66 62 61

2, rue du 19 mars 1962 - 23500 FELLETIN

### ACHAT DE BOIS SUR PIED

- Feuillus et résineux toutes qualités
- Conseils sylvicoles - estimations
- Secteur Limousin - Auvergne

Grace à une **valorisation optimale**  
des bois nous sommes en mesure de vous  
acheter vos coupes rases et éclaircies

**au meilleur prix**



N'hésitez pas à nous contacter

Bureau : 05 55 66 62 61 - BRUNET Michel : 06 87 68 16 76

e-mail : [creuse-foret23@orange.fr](mailto:creuse-foret23@orange.fr)



## LE NOUVEAU SCHEMA DE CERTIFICATION PEFC 2017-2022

Si vous êtes un propriétaire forestier participant à la certification de gestion forestière durable de PEFC et ainsi au soutien de la filière bois, vous êtes engagé à respecter les exigences du cahier des charges PEFC.

**Conformément au principe d'amélioration continue qui fonde le système PEFC**, ces exigences sont révisées tous les cinq ans.

Ces nouvelles règles de gestion forestière durable sont entrées en vigueur pour la période 2017-2022 et viennent officiellement d'être adoptées par l'Assemblée Générale de PEFC Nouvelle-Aquitaine le 10 Janvier 2018. Le cahier des charges et le bulletin d'engagement sont accessibles en téléchargement au lien suivant :

<http://pefcnouvelleaquitaine.org/Telechargement.aspx>

Les principes applicables aux différentes catégories d'acteurs forestiers (propriétaire, exploitant, entrepreneur de travaux) sont désormais regroupés dans un document unique, pour une meilleure connaissance mutuelle des exigences, et clarifier ainsi les relations entre les différents acteurs forestiers.

**Voici les principales évolutions qu'apportent ces nouvelles règles :**

- > Disposer d'une garantie de gestion durable pour les propriétés de plus de 10 ha d'un seul tenant (Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion...) dès l'adhésion, **et plus dans les 3 ans** ;
- > Accompagner le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles d'un programme de coupes et travaux ;
- > Ne pas réaliser d'opérations sylvicoles se traduisant par une régression par rapport au peuplement initial ;
- > Limiter les niveaux et rythmes d'exploitation en fonction de la sensibilité des sols ;

- > Respecter des seuils de coupes rases pour les coupes faisant l'objet d'une sensibilité paysagère : 2 à 5 ha en zone de pente, 10 à 25 ha hors pente ;
- > Veiller au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique exigé, en 3 actions :
  - 1 - Demander un plan de chasse adapté ;
  - 2 - Déclarer systématiquement les dégâts de gibier, par exemple via la fiche de dégâts de gibier de Fransylva en Limousin, et bientôt sur l'Observatoire Forêt/Gibier Nouvelle-Aquitaine ;
  - 3 - Utiliser les recours permettant de faire appliquer cet équilibre auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Les cotisations restent inchangées.

**Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter PEFC Nouvelle-Aquitaine.**

**PEFC Nouvelle-Aquitaine**

Bourse Maritime, Place Lainé

33000 BORDEAUX

Tel : 05 56 52 84 50

Mail : [contact@pefc-aquitaine.org](mailto:contact@pefc-aquitaine.org)

**PEFC Nouvelle-Aquitaine - Comité Limousin**

**SAFRAN – CS Panazol**

**87017 LIMOGES Cedex**

**Tel : 05 87 50 41 90 /06 82 54 00 19**

**Mail : [pefc.limousin@safran87.fr](mailto:pefc.limousin@safran87.fr)**

[www.pefcnouvelleaquitaine.org](http://www.pefcnouvelleaquitaine.org)

# FOGEFOR 2018

Apprenez à gérer votre forêt grâce au FOGEFOR !



Afin d'apporter des connaissances essentielles à une majorité de producteurs forestiers, l'association de formation à la gestion forestière FOGEFOR en Limousin lance cette année un nouveau cycle de formation de 8 journées. Il s'adresse à tous les sylviculteurs débutants, désireux d'acquérir les notions de bases en termes de gestion durable des forêts. Ce cycle long englobe les différentes thématiques sur la sylviculture, la fiscalité, les acteurs, etc...

Les sessions seront animées par les agents du CRPF. Le coût de cette formation est de 120 €.

## Le programme 2018 :

Dates	Thèmes
Samedi 3 mars	Les acteurs de la filière bois et retrouver ses limites (en lien avec les nouveaux outils informatiques).
Samedi 24 mars	Utilisation de Géoportail et cadastre.gouv.fr ; les bases de la fiscalité en forêt.
Samedi 28 avril	Reconnaissance des essences feuillues et résineuses.
Samedi 30 juin	Les différentes stations forestières et point fiscalité.
Samedi 29 septembre	La sylviculture des feuillus.
Samedi 13 octobre	La sylviculture des résineux.
Samedi 24 novembre	Les documents de gestion durable, la rentabilité forestière et la Certification Forestière (PEFC Nouvelle-Aquitaine).
Vendredi 21 décembre	La commercialisation, qualité et défauts des bois.



Renseignements et **inscriptions avant le 19 février 2018** : FOGEFOR en Limousin  
Safran - 2 avenue Georges Guingouin - CS 80912 Panazol - 87017 LIMOGES Cedex 1  
Tél.: 05 87 50 42 00 – mail : alexandra.ribardiere@crpf.fr

## FOGEFOR en Limousin

C'est une formation **complète, adaptée à tous** les propriétaires forestiers.

C'est une **expérience conviviale et enrichissante** avec des stagiaires qui partagent la même passion et qui ont les mêmes besoins ; des **animateurs expérimentés**, des forêts variées à découvrir, des travaux pratiques sur des exemples concrets, des échanges d'expériences et de situations vécues, la convivialité des rencontres. C'est également une **documentation actualisée** et disponible sur un espace réservé Internet.



Les Bordes - 23460 ROYÈRE DE VASSIVIÈRE  
Tél. 05 55 64 74 87 - 06 80 70 74 62  
e.mail: pierre.jobin@wanadoo.fr

**DÉSORMAIS!** 2 traitements naturels possible des plants:  
✓ répulsif chevreuil au **TRICO**  
✓ protection contre l'hylobe avec la méthode **EKOVAX**

- ✓ Aide au montage des dossiers de reboisement Fond Forestier en Limousin et PNR.
- ✓ Stockage des plants en chambre froide négative pour prolonger et faciliter la période de plantation.
- ✓ Plants cultivés avec des techniques et matériels issus de l'agriculture biologique.
- ✓ Dépositaire protections gibier "Griplast".

Contrôle phytosanitaire LI 10-310 Certiphyto 98M2350146

## Groupements Forestiers : Déclaration des bénéficiaires effectifs

La loi, dite «Loi Sapin II», oblige les sociétés tenues de s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés à déposer au greffe du Tribunal de Commerce un document relatif à leurs bénéficiaires effectifs.

Cette obligation s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Les groupements forestiers sont concernés.

On entend par bénéficiaire effectif la ou les personnes physiques qui soit détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société, soit exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés.

Pour les sociétés immatriculées avant le 1er août 2017, le dépôt du document relatif aux bénéficiaires effectifs doit avoir lieu **au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2018**.

A l'occasion de cette formalité, le greffier du Tribunal de Commerce percevra un émolument fixe de 39,52 euros, pour un coût total de 54,32 euros (TVA, Institut national de la propriété industrielle...).

La peine maximum encourue en cas de non déclaration est une amende de 7 500€ et six mois de prison.

Le modèle du document est sur le site : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr).

## Brèves



### Nouveau site internet du CRPF Nouvelle-Aquitaine.

Il est maintenant en ligne. N'Hésitez pas à le consulter : <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr>



Plus de **100** diplômés ou certifications de CRPF attribués à l'ensemble des établissements.  
 440 000 arbres répartis sur tout le territoire de la filière forestière française par la coupe, l'implantation, le greffage.  
 30% de son chiffre d'affaires est consacré à la formation continue.

**DANS LA VIE, IL Y A CEUX QUI TOUCHENT DU BOIS ET CEUX QUI LE TRAVAILLENT**

[metiers-foret-bois.org](http://metiers-foret-bois.org)  
 L'orienter, se former, s'épanouir

avec le soutien de

**Campagne de promotion des métiers de la filière Forêt Bois**

## ERRATUM :

Dans le précédent numéro de Forêt Limousine, nous avons commis une erreur dans le tableau de présentation des aides forestières.

Le Ministère de l'Agriculture ne propose plus de subventions pour les opérations de reboisement ou d'amélioration des peuplements. Seules les aides à la desserte sont maintenues.



**Campagne de communication et de mobilisation nationale «pour moi, c'est le bois» de France Bois Forêt.**

**forêt** limousine

**CRPF Nouvelle-Aquitaine**  
 2, avenue Georges Guingouin  
 CS 80912 PANAZOL  
 87017 Limoges cedex 1  
 Tél. 05 87 50 42 00  
 Fax 05 87 50 41 97  
 E-mail : [limousin@crpf.fr](mailto:limousin@crpf.fr)  
 Web : [www.crfp-limousin.com](http://www.crfp-limousin.com)

Responsables de la publication :  
**Pierre de LA POMÉLIE**,  
 Vice-Président du CRPF

Directeur de la Publication :  
**Christophe BARBE**

Rédacteur en Chef :  
**Didier BRANCA**

Comité de Rédaction :  
**Christian BOUTHILLON**  
**Didier BRANCA**  
**Christophe BARBE**  
**Dominique CACOT**  
**Fernanda FERNANDES**  
**Alexandra RIBARDIERE**

Parution : 3 numéros/an  
 Tirage : 3700 exemplaires

Photogravure : Maqprint  
 Impression : Centre Impression

ISSN 0991-3211

Credit photos : CRPF limousin



Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.  
[pefc-france.org](http://pefc-france.org)